

Supports



Allianz Retraite Invest4Life

Annexe descriptive présentant les caractéristiques principales des supports en vigueur à compter du 14 septembre 2009.

Référence DPP 09-089

Allianz 

ALLIANZ RETRAITE INVEST4LIFE**Liste des supports en vigueur à compter du 14 septembre 2009**

CATÉGORIE SUPPORTS		NOM SUPPORTS	ELIGIBILITE AU CONTRAT
Supports investis en unités de compte représentatives d'OPCVM	Supports en gestion diversifiée	Allianz Strategy 50	✓
	Support d'attente en gestion monétaire	PIMCO GIS Euro Liquidity Fund	

**Annexe descriptive présentant les caractéristiques principales des supports
en vigueur à compter du 14 septembre 2009**

Annexe aux Dispositions Générales valant Note d'information du contrat ALLIANZ RETRAITE INVEST4LIFE.

Dispositions communes aux supports exprimés en unités de compte de valeurs mobilières

Le souscripteur peut obtenir les prospectus simplifiés AMF (Autorité des Marchés Financiers), les prospectus complets ainsi que les derniers documents annuels et périodiques de chaque support investi en unités de compte représentatives d'OPCVM auprès de ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FRANCE :

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FRANCE, 20 rue Le Peletier, 75009 PARIS.
Ces documents sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite.
Ces documents sont également disponibles sur le site www.allianzgi.fr

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire en adressant une demande auprès de :

ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FRANCE
Département Marketing/Communication
20, rue Le Peletier
75009 PARIS

ou par e-mail à l'adresse suivante : asset@allianzgi.fr

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Ces OPCVM (Fond Commun de Placement (FCP) ou Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)) sont tous valorisés en euros chaque jour ouvré (chaque jour au cours duquel les banques et Bourses de valeurs sont ouvertes à Luxembourg et à Francfort-sur-le-Main).

Les supports décrits dans les pages suivantes sont présentés dans l'ordre alphabétique.

ALLIANZ STRATEGY 50 Source AGI	Code ISIN - part CT	LU0352312184	Affectation du résultat	Capitalisation
	Forme juridique	SICAV	Devise	EUR
	Indice de référence	Néant	Société de gestion	
	Gestionnaire financier par délégation		ALLIANZ GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG SA	

Informations concernant les placements et la gestion :

➤ **Classification** : Diversifié

➤ **Objectif d'investissement** : L'objectif d'investissement, axé sur le long terme, consiste principalement à obtenir, au travers de la composante actions du portefeuille, une appréciation du capital en investissant sur les marchés d'actions mondiaux et, au travers de la composante obligataire/monétaire, un rendement calqué sur ceux des marchés obligataires/monétaires en euro, dans le cadre de la politique d'investissement. D'une manière générale, cette stratégie a pour objectif de réaliser une performance comparable à celle d'un portefeuille équilibré dans lequel la part des marchés mondiaux des actions représente 50% et celle des marchés obligataires à moyen terme en euro 50 %.

En suivant ce principe, le gestionnaire de fonds peut répartir ses investissements entre positions orientées marché obligataire, marché monétaire ou marché des actions, et basé sur une approche quantitative qui prend en compte la volatilité(1) comme facteur-clé.

En période de forte volatilité, la part attribuée au marché des actions sera réduite. A l'inverse, elle sera augmentée en période de faible volatilité.

➤ **Stratégie d'investissement** : Afin de remplir l'objectif d'investissement ci-dessus, les actifs du compartiment sont investis de la manière décrite ci-après, dans le respect du principe de diversification des risques.

- Le compartiment peut acquérir des actions, des valeurs mobilières similaires et des certificats de participation. Le compartiment peut également acheter, dans le cadre de cette limite, des certificats indicels et des certificats d'actions, dont le profil de risque est corrélé aux actifs visés dans la première phrase de la présente lettre a) ou aux marchés dont peuvent relever lesdits actifs.
- Le compartiment peut acheter des titres porteurs d'intérêts, y compris des obligations à coupon zéro, et notamment des emprunts d'État, obligations hypothécaires et titres étrangers similaires adossés à des actifs émis par des établissements financiers, obligations du secteur public, obligations à taux variable (FRN), obligations convertibles et obligations à bons de souscription, obligations d'entreprises, obligations adossées à des hypothèques et à des actifs, ainsi que d'autres obligations adossées. Le compartiment peut également acheter des certificats indicels et autres, dont le profil de risque est corrélé aux actifs visés dans la première phrase de la présente lettre b) ou aux marchés dont peuvent relever lesdits actifs.
- Par ailleurs, des dépôts, au sens du point n°1 c) du Supplément II, peuvent être détenus par le compartiment et des instruments du marché monétaire, au sens des points n°1 a) et e) et au premier alinéa du point n°2 du Supplément II, peuvent être acquis pour le compartiment.**
- Jusqu'à 10 % des actifs du compartiment peuvent aussi être investis dans des OPCVM ou des OPC au sens du point n°1 b) du Supplément II, dans la mesure où il s'agit de fonds monétaires, de fonds obligataires, de fonds en actions ou de fonds équilibrés (en ce inclus des fonds à rendement absolu).

Tout OPCVM ou OPC est un fonds en actions, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés d'actions. Tout OPCVM ou OPC est un fonds obligataire, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés obligataires. Tout OPCVM ou OPC est un fonds monétaire, au sens de la politique d'investissement, si son profil de risque affiche normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés monétaires.

En principe, des actions de fonds ne peuvent être souscrites que lorsque les fonds sont gérés, de façon directe ou par délégation, par la Société de gestion ou par toute autre société à laquelle la Société de gestion est liée par une importante participation, directe ou indirecte. Des actions d'autres fonds peuvent être achetées exceptionnellement à la seule condition qu'aucun des fonds ci-dessus ne suive un objectif d'investissement jugé nécessaire, au cas par cas, par les gestionnaires de fonds, ou si les actions appartiennent à un OPCVM ou un OPC ciblant la réplique d'un indice de valeurs mobilières et sont admises à la négociation sur l'une des Bourses de valeurs ou l'un des marchés réglementés énoncés au point n°1 a) du Supplément II.

- Conformément notamment aux dispositions de la lettre k), l'achat d'actifs visés aux lettres a), b) et c) ainsi que de produits dérivés au sens du point n°1 d) du Supplément II dont les émetteurs/contreparties sont sis dans un pays qui n'est pas classé par la Banque mondiale dans la catégorie des pays à « revenu national brut par habitant élevé », c'est-à-dire qui n'est pas considéré comme « développé » (soit un « marché émergent »), est limité à 4 % de l'actif du compartiment.

Les investissements définis à la lettre d) dont le profil de risque présente normalement une corrélation avec un ou plusieurs marchés émergents ciblant les marchés d'investissement sur lesquels les placements visés à la lettre a), b) ou c) peuvent être effectués, sont pris en compte dans le calcul de cette limite.

- L'achat d'actifs visés à la première phrase de la lettre b) qui, au moment de l'achat, ne bénéficient pas d'une notation *investment grade* auprès d'une agence de notation reconnue ou qui ne sont pas notés mais dont les gestionnaires de fonds estiment qu'ils ne recevraient pas une notation *investment grade* s'ils étaient notés (« investissements à haut rendement »), n'est pas autorisé. Si un actif tel que défini à la première phrase de la lettre b) reçoit une notation inférieure à *investment grade* après son acquisition, les gestionnaires de fonds s'efforceront de le vendre dans les deux mois suivants.

(1) La volatilité indique le niveau de fluctuation d'un investissement. Un investissement avec un indice de volatilité relativement élevé présente un risque plus important de variation de prix.

Les fonds obligataires et monétaires au sens de la lettre d) sont inclus dans la présente limite si leur profil de risque est généralement corrélé à un ou plusieurs investissements à haut rendement.

g) Les actifs du compartiment peuvent aussi être libellés en devises étrangères.

Au niveau du compartiment, la proportion d'actifs non libellés en euros

- au sens des lettres b), première phrase, et c),

- au sens de la lettre d), qui sont des fonds obligataires et monétaires, et

- la proportion d'emprunts à court terme au sens du deuxième alinéa du point n°2 du Supplément II

ne peut excéder 5 % de la valeur des actifs du compartiment si la part au-delà de ce montant est couverte à l'aide de produits dérivés de taux de change ou de devises.

Si des actifs et des emprunts à court terme au sens du deuxième alinéa du point n°2 du Supplément II sont libellés dans la même devise, on considérera leur somme nette pour les besoins de cette limite. Les instruments de placement qui ne sont pas libellés dans une devise sont réputés être libellés dans celle du pays dans lequel est établi le siège social de l'émetteur.

Les fonds obligataires et monétaires sont pris en compte sur la base de la devise de la catégorie d'actions dans laquelle l'investissement est réalisé.

h) L'échéance moyenne restante pondérée des flux (duration) de la part des actifs du compartiment investie en titres porteurs d'intérêts, y compris en obligations à coupon zéro, tels que définis à la première phrase de la lettre b), et en dépôts et instruments du marché monétaire, tels que définis à la lettre c), y compris en intérêts à recevoir sur les actifs mentionnés, devrait s'établir entre zéro et neuf ans. Lors du calcul de la duration, les dérivés sur titres porteurs d'intérêts, indices d'intérêts, obligataires et taux d'intérêt sont pris en compte indépendamment de la devise dans laquelle les actifs sous-jacents sont libellés.

i) Dans le cadre et dans le respect des restrictions ci-dessus, selon l'évaluation de la situation de marché, les actifs du compartiment peuvent plus particulièrement cibler

- des types d'actifs particuliers, et/ou

- des devises particulières, et/ou

- des secteurs particuliers, et/ou

- des pays particuliers, et/ou

- des actifs à échéance (restante) plus ou moins courte ou longue, et/ou

- des actifs d'émetteurs/débiteurs spécifiques (États, entreprises, etc.)

ou investir de façon largement diversifiée.

Les gestionnaires de fonds peuvent, en particulier, investir dans les valeurs mobilières correspondantes de sociétés de toutes tailles, que ce soit de façon directe ou indirecte. Selon la situation de marché, les gestionnaires de fonds peuvent cibler soit les sociétés d'une certaine taille ou de tailles déterminées au cas par cas ou encore investir de façon largement diversifiée. Le compartiment peut en particulier investir en actions de très petite capitalisation, dont certaines opèrent sur des marchés de niche.

Les gestionnaires de fonds peuvent en particulier aussi investir, directement ou indirectement, en valeurs mobilières qu'ils considèrent sous-évaluées en comparaison avec leur secteur respectif (actions « value ») et en valeurs mobilières qu'ils estiment avoir un potentiel de croissance insuffisamment reflété dans leurs cours actuels (actions de croissance). Selon la situation de marché, les gestionnaires de fonds peuvent soit cibler les actions de valeur ou de croissance ou encore investir de façon largement diversifiée. Néanmoins, l'objectif premier est de combiner les actions de valeur et de croissance.

j) Les limites décrites aux lettres d) à h) ci-dessus peuvent être dépassées ou ignorées à condition que cela résulte d'une variation de valeur des actifs détenus par le compartiment ou d'une variation de valeur du compartiment dans son ensemble, comme c'est le cas lors de l'émission ou du rachat de certificats d'actions (« dépassement passif des limites »). Dans ces cas, les gestionnaires de fonds s'emploieront à revenir dans ces limites dans un délai approprié.

k) La limite décrite ci-dessus à la lettre e) peut être dépassée ou ignorée lors de l'achat ou de la vente des actifs correspondants si, dans le même temps, l'utilisation de techniques et instruments permet d'assurer que le risque de marché global concerné respecte les limites.

A cette fin, les techniques et instruments sont pris en compte avec la valeur pondérée par le delta des sous-jacents correspondants, ainsi que prévu. Les techniques et instruments à contre-courant du marché sont également considérés comme des réducteurs de risque si leurs actifs sous-jacents ne correspondent pas entièrement aux actifs détenus au sein du compartiment.

l) La Société de gestion peut également employer des techniques et instruments au sein du compartiment à des fins de gestion efficace de portefeuille (y compris à des fins de couverture) (conformément au Supplément III et aux notes de la section « Utilisation des techniques et instruments et risques spéciaux associés à cette utilisation » du prospectus intégral) pour le compte du compartiment et souscrire des emprunts à court terme conformément au deuxième alinéa du point n°2 du Supplément II.

En aucun cas le compartiment ne peut dévier de ses objectifs d'investissement spécifiés lors de l'utilisation de ces techniques et instruments.

Les gestionnaires de fonds investiront les actifs du compartiment en valeurs mobilières, fonds cible et autres actifs autorisés après une analyse rigoureuse de l'ensemble des informations disponibles et une évaluation soignée des risques et des potentiels. La performance des actions du compartiment dépend cependant toujours des variations de cours observées sur les marchés. Par conséquent, il ne saurait être garanti que les objectifs de la politique d'investissement seront atteints.

Les actionnaires risquent de ne pas récupérer le montant investi initialement.

➤ **Profil de risque** : A la lumière des circonstances et risques exposés ci-dessus, le Compartiment présente (par rapport à d'autres types de fonds) le potentiel et les risques inhérents à la composante obligataire et monétaire des actifs qu'il détient, mais ce potentiel et ces risques sont exacerbés par l'exposition au marché des actions et aux fluctuations de change.

Dans une large mesure, l'orientation du Compartiment vers les marchés d'actions joue un rôle important, notamment le risque général de marché, le risque lié aux sociétés, le risque de solvabilité, le risque de contrepartie, le risque de défaut de paiement, et, dans une moindre mesure, les risques liés aux marchés émergents, le risque de liquidité, les risques pays et de transfert de capitaux et le risque lié au dépositaire. Il est à souligner, entre autres, que les baisses de cours, surtout lorsqu'elles affectent le marché dans son ensemble et les plus persistantes d'entre elles, peuvent avoir des retombées négatives sur les actifs du Compartiment relevant de cette composante.

Les risques inhérents aux marchés obligataires et monétaires, tels que le risque de variation des taux d'intérêt, le risque de solvabilité, le risque général de marché, le risque lié aux sociétés, le risque pays/régional, le risque de contrepartie, le risque de défaut de paiement et, dans une moindre mesure, les risques liés aux marchés émergents, le risque de liquidité, les risques pays et de transfert de capitaux et le risque lié au dépositaire, jouent également un rôle important. Le risque de change est important au sein des catégories d'actions ne prévoyant pas de couverture particulière face à une devise donnée au niveau de la catégorie même. Le risque de change est élevé pour les investisseurs dont la devise de référence n'est pas celle face à laquelle la catégorie d'actions qu'ils détiennent est couverte, dans le cas des catégories d'actions spécialement couvertes face à une certaine devise au niveau de la catégorie même. Ce risque est moins important, mais toutefois présent, pour les investisseurs dont la devise de référence est la même que celle de la couverture.

L'ensemble des catégories d'actions peut en outre présenter d'autres risques de change dans le cadre d'éventuelles positions sur devises distinctes.

Par ailleurs, l'attention des investisseurs est attirée sur les risques spécifiques inhérents aux titres à haut rendement, le risque de concentration, le risque de règlement, les risques spécifiques liés à l'investissement dans des fonds cible, le risque de capital de la SICAV/ du Compartiment, le risque lié à une flexibilité restreinte, le risque d'inflation, le risque lié aux engagements de catégories d'actions individuelles affectant d'autres catégories d'actions, le risque de variation des conditions sous-jacentes, le risque de modification des Statuts, de la politique d'investissement et d'autres aspects fondamentaux de la SICAV/ du Compartiment, le risque lié aux personnes-clés, le risque lié aux coûts de transaction supportés par la SICAV/ le Compartiment du fait des opérations sur les actions et le risque de performance accru.

Pour obtenir des informations sur les risques particuliers liés à l'utilisation des techniques et instruments, veuillez vous reporter aux sections du prospectus simplifié « Utilisation des techniques et instruments et risques spéciaux associés à cette utilisation » et « Répercussions possibles du recours aux produits dérivés sur le profil de risque du Compartiment ». La volatilité (fluctuation) de la valeur des actions du Compartiment peut augmenter.

Répercussions possibles du recours aux produits dérivés sur le profil de risque du Compartiment : Le Compartiment peut avoir recours aux produits dérivés, tels que les contrats à terme, options et swaps, à des fins de couverture. Le potentiel et les risques du profil général du Compartiment peuvent ainsi s'en trouver réduits. Le Compartiment peut également employer des produits dérivés à des fins spéculatives, à savoir pour accroître ses revenus dans la poursuite de son objectif d'investissement et, plus précisément, pour refléter le profil général du Compartiment et accroître le niveau d'investissement au-delà de celui d'un fonds qui serait entièrement investi en valeurs mobilières. Lorsque le profil général du Compartiment est reflété à l'aide de produits dérivés, il est établi notamment en remplaçant des investissements directs en valeurs mobilières, par exemple, par des investissements en produits dérivés, mais également en reflétant des positions de change à l'aide de produits dérivés, ce qui n'aura normalement pas d'incidence significative sur le profil général du Compartiment. Si le Compartiment emploie des produits dérivés pour augmenter son niveau d'investissement, il le fait dans le but d'obtenir un profil de risque à moyen ou long terme comprenant le risque de marché à moyen terme supplémentaire que présentent les fonds de profil semblable mais qui n'investissent pas en produits dérivés. Les risques sont maîtrisés lors de l'emploi de produits dérivés.

➤ **Garantie ou protection** : Néant.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type** : qui souhaitent obtenir un rendement supérieur à celui du marché des taux d'intérêt. Le potentiel que présentent les titres à haut rendement à long terme nécessite d'accepter des variations de cours plus marquées.

➤ **Durée minimum recommandée** : 5 ans minimum.

Informations sur les frais et commissions de l'organisme :

Les commissions de souscription et de rachat :

les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

- Commission de souscription non acquise à l'OPCVM : 5,00 %, taux maximum
- Commission de souscription acquise à l'OPCVM : Néant
- Commission de rachat non acquise à l'OPCVM : Néant
- Commission de rachat acquise à l'OPCVM : Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

- Commission de gestion et d'administration centrale : 2,50 % par an max
- Commission de distribution : 1,00 % par an max
- Autres taxes (taxe d'abonnement) : 0,05 % par an

PIMCO Euro Liquidity Fund Source PIMCO	Code ISIN - part CT	IE00B39T3874	Affectation du résultat	Capitalisation
	Forme juridique	FCP	Devise	EUR
	Indice de référence	Néant	Société de gestion	
	Gestionnaire financier par délégation		PIMCO GLOBAL ADVISORS (Ireland) LIMITED	

Informations concernant les placements et la gestion :

➤ **Classification** : diversifié

➤ **Objectif d'investissement** : L'objectif d'investissement de PIMCO GIS Euro Liquidity Fund consiste à optimiser le revenu à court terme, tout en préservant le capital et en assurant des liquidités quotidiennes.

➤ **Stratégie d'investissement** : Pour atteindre cet objectif PIMCO GIS Euro Liquidity Fund investit au moins 95 % de ses actifs dans un portefeuille diversifié de titres d'emprunt à court terme figurant dans la catégorie la mieux notée des obligations à court terme. PIMCO GIS Euro Liquidity Fund peut investir jusqu'à 5 % de ses actifs dans des titres d'emprunt à court terme figurant dans la deuxième catégorie la mieux notée des obligations à court terme.

PIMCO GIS Euro Liquidity Fund peut uniquement investir en instruments libellés en euro dont l'échéance maximale est d'au plus 397 jours à compter de la date d'acquisition. L'échéance moyenne pondérée en euro de PIMCO GIS Euro Liquidity Fund ne peut excéder 60 jours. PIMCO GIS Euro Liquidity Fund s'efforce de conserver une valeur liquidative stable de 1,00 EUR par Action donnant droit aux bénéficiaires, tandis que la valeur des Actions d'accumulation évoluera en fonction de la valeur des actifs sous-jacents.

Les titres dans lesquels PIMCO GIS Euro Liquidity Fund peut investir sont, entre autres, les suivants : les obligations d'État libellées en euro (y compris celles des autorités et entités publiques) ; les titres de dette à court terme libellés en euro de sociétés commerciales européennes et non européennes, y compris les effets négociables de société ; les obligations libellées en euro de banques commerciales européennes et non européennes, de caisses d'épargne et de sociétés d'investissement et de crédit immobilier ; les certificats de dépôt bancaire ; les Acceptations bancaires ; et les effets de commerce.

Le Fonds peut investir de manière substantielle en dépôts auprès d'institutions de crédit. Le Fonds peut investir plus de 25 % de ses actifs en titres ou obligations bancaires. PIMCO GIS Euro Liquidity Fund peut également investir jusqu'à 10 % de ses actifs en titres adossés à des actifs libellés en euro. Concernant le calcul des échéances résiduelles réelles, l'échéance résiduelle réelle des titres à taux flottant, référencé et variable se détermine à compter de la date de remise à zéro de ces titres et ne doit en aucun cas excéder 12 mois.

PIMCO GIS Euro Liquidity Fund ne peut investir que dans des titres libellés en euro présentant un risque de crédit minime et, pour au moins 95 % de ses actifs totaux au moment de l'investissement, de la qualité la plus haute. Il incombe au gérant de fonds de déterminer si un titre présente un risque de crédit minime. Un titre sera considéré de la plus haute qualité s'il réunit les conditions suivantes :

- 1) il a obtenu une notation à court terme relevant de la catégorie de notation à court terme la plus élevée :
 - a. de la part de deux organismes d'évaluation statistique du crédit nationalement reconnus (« OESCNR ») (ex. : Prime-1 par Moody's ou A-1 par S&P),
 - b. ou si un seul OESCNR a attribué une notation, de la part d'un seul OESCNR ;
- 2) s'il n'est pas noté mais émis par un émetteur qui, pour une catégorie de titres de créance aux niveaux analogues de privilège et de protection, a obtenu une notation à court terme relevant de la catégorie de notation à court terme la plus élevée :
 - a. de la part de deux OESCNR,
 - b. ou si un seul OESCNR a attribué une notation, de la part d'un seul OESCNR, et son acquisition est approuvée ou homologuée par les Administrateurs de la Société ;
- 3) ou s'il consiste en un titre non noté de qualité analogue à un titre noté dans la catégorie de notation la plus élevée, de l'avis du Conseiller en investissement, et son acquisition est approuvée ou homologuée par les Administrateurs de la Société.

PIMCO GIS Euro Liquidity Fund ne peut pas investir plus de 5 %, au moment de l'investissement, de son portefeuille total dans des titres d'un seul et unique émetteur et de la plus haute qualité. Toutefois PIMCO GIS Euro Liquidity Fund peut investir plus de 5 % (mais pas plus de 10 %, en vertu des « Restrictions à l'investissement ») de son actif total en titres d'un seul et unique émetteur s'ils sont notés dans la catégorie de notation la plus haute pendant une période de trois jours ouvrés au moins après l'acquisition, sous réserve que PIMCO GIS Euro Liquidity Fund ne procède pas simultanément à plus d'un investissement au titre de cette exception. PIMCO GIS Euro Liquidity Fund ne peut investir plus de 1 % de son actif total ou 1 000 000 EUR, mesurés au moment de l'investissement, en titres d'un émetteur figurant dans la catégorie de notation immédiatement inférieure à la plus élevée. Si un titre acquis par PIMCO GIS Euro Liquidity Fund est déclassé ou jugé de qualité distincte de celle requise pour les titres de PIMCO GIS Euro Liquidity Fund, le gérant de fonds (ou les Administrateurs de la Société si le gérant de fonds, après avoir appris qu'un titre non noté avait été déclassé en deçà de la qualité requise, ne liquide pas ce titre ou si ce titre n'expire pas dans un délai de cinq jours ouvrés) doivent réévaluer ce titre afin de déterminer s'il présente un risque de crédit minime et de décider du sort à lui réserver. PIMCO GIS Euro Liquidity Fund a obtenu, et s'efforcera de conserver, une notation AAAM de Standard & Poor's, ou une note équivalente attribuée par une agence de notation reconnue internationalement.

➤ **Profil de risque** : La valeur des montants investis peut aussi bien chuter qu'augmenter, et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le montant investi. Une liste complète des facteurs de risque qui s'appliquent à PIMCO GIS Euro Liquidity Fund figure dans le Prospectus, qui contient également une description plus détaillée des facteurs de risque énumérés ci-dessous.

- **Risque de taux d'intérêt** : Le risque lié aux fluctuations de la valeur de marché des Titres à revenu fixe, en raison de mouvements de taux d'intérêt. Lorsque les taux d'intérêt nominaux augmentent, il y a de fortes chances que la valeur des Titres à revenu fixe détenus par PIMCO GIS Euro Liquidity Fund diminue.
 - **Risque de crédit** : PIMCO GIS Euro Liquidity Fund pourrait perdre de l'argent si l'émetteur ou le garant d'un Titre à revenu fixe, ou une contrepartie à un instrument dérivé, n'était pas en mesure de se conformer à ses obligations financières, ou refusait de le faire.
 - **Risque de marché** : Les cours de marché des titres détenus par PIMCO GIS Euro Liquidity Fund peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse, parfois de manière très rapide ou totalement imprévisible. La valeur des titres peut diminuer du fait de facteurs affectant les marchés de valeurs mobilières en général, ou certains secteurs en particulier.
 - **Risque lié aux investissements étrangers** : Lorsqu'il investit en titres étrangers, PIMCO GIS Euro Liquidity Fund peut connaître des variations en valeur plus rapide ou plus importantes.
 - **Risque lié à l'émetteur** : La valeur d'un titre peut diminuer pour de multiples raisons directement liées à l'émetteur, par exemple ses performances de gestion, son levier financier et une baisse de la demande pour ses biens ou services.
 - **Risque de change** : Les variations des taux de change entre devises ou la conversion d'une devise à l'autre peuvent faire baisser ou monter la valeur des investissements d'un Fonds. En effet, les taux de change peuvent fluctuer de façon très importante sur de brefs laps de temps.
 - **Risque d'exposition** : Les transactions impliquant des produits dérivés peuvent exposer les Fonds à des risques supplémentaires. Toute transaction donnant lieu ou susceptible de donner lieu à un engagement par anticipation au nom d'un Fonds sera couverte par les actifs sous-jacents concernés ou par des actifs liquides.
 - **Risque de Valeur liquidative stable** : Un investissement dans PIMCO GIS Euro Liquidity Fund n'est ni assuré, ni garanti par les autorités publiques d'un État membre, non plus que par aucune de leurs autorités ou entités, ou une banque quelconque. Les Actions du Fonds ne constituent pas des dépôts ni des obligations d'une quelconque banque, et ne sont pas garanties ni parrainées par quelque banque que ce soit, et le montant investi en Actions peut fluctuer aussi bien à la hausse qu'à la baisse. Bien que la Société s'efforce de maintenir pour le Fonds une Valeur liquidative par Action stable de 1 EUR, rien ne garantit que cette Valeur liquidative stable pourra être maintenue. Un investissement dans le Fonds suppose certains risques d'investissement, au nombre desquels le risque de perte du principal.
- **Garantie ou protection** : Néant.
- **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type** : Investisseurs recherchant un investissement à revenu fixe de base, présentant un minimum de risque et de volatilité, intéressés par la diversification offerte par cette approche en matière de placement en obligations. La diversification ne garantit pas l'absence de pertes. Investisseurs recherchant la préservation du capital et des liquidités quotidiennes ou un support provisoire où placer des actifs.
- **Durée minimum recommandée** : inférieure à 3 mois

Informations sur les frais et commissions de l'organisme :

Les commissions de souscription et de rachat :

les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

- Commission de souscription non acquise à l'OPCVM : 5,00 %, taux maximum
- Commission de souscription acquise à l'OPCVM : Néant
- Commission de rachat non acquise à l'OPCVM : Néant
- Commission de rachat acquise à l'OPCVM : Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

- Frais de gestion et d'administration centrale : 0,50 % par an maximum

Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz Global Life Limited
Siège social : Hibernian House
Haddington Road
Dublin 4 – Ireland

Entreprise contrôlée en Irlande par l'Irish Financial Regulator Authority.

Société unipersonnelle par actions à responsabilité limitée, de droit irlandais, immatriculée sous le n° 458565.

Membre du Groupe Allianz. Succursale française : 87, rue de Richelieu - 75002 PARIS. 505 282 574 R.C.S. Paris.